

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL RESTREINT (CMD) PLANNING 1er SEMESTRE 2025

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
16-déc-24	16-janv-25					
13-janv-25		13-févr-25				
13-févr-25			13-mars-25			
10-mars-25				10-avr-25		
15-avr-25					15-mai-25	
12-mai-25						12-juin-25

CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL RESTREINT (CMD) PLANNING 2ème SEMESTRE 2025

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
	PAS DE SÉANCES					
11-aout-25			11-sept-25			
09-sept-25				09-oct-25		
13-oct-25					13-nov-25	
12-nov-25						11-déc-25

△ OBSERVATIONS :

- Trouvez ci joint la nouvelle demande de saisine à joindre impérativement pour toute demande du conseil médical en formation restreinte,
- L'ensemble des champs de la demande de saisine doivent obligatoirement être renseignés et les pièces demandées jointes au dossier,
- Les dossiers incomplets ne seront pas traités et seront renvoyés par voie postale aux administrations concernées pour être complétés,
- Les dossiers doivent être transmis en originaux par voie postale, une transmission par email ne pourra être prise en compte qu'à partir de la date de réception du dossier original,
- Tout dossier arrivant au-delà de la date butoire entraîne la mise à l'ordre du jour de la séance suivante,
- Les éléments médicaux complémentaires seront toute fois recevables au moins 3 jours ouvrés avant la date de réunion,
- Les dossiers doivent être transmis, sous pli confidentiel, 1 mois avant la séance, au secrétariat du Conseil Médical en formation restreinte.

(Exemple : séance du 16 janvier 2025 : date limite de dépôt le 16 décembre 2024).

